



Acheter maison agence immo

Par **juju42**, le **11/02/2008** à **17:42**

bonjour je me posait une question je suis a la recherche d une maison j en est trouvee une par agence a un prix je l ai visite j ai signe un bon de visite avec l agence et en feuilletant un journal je l ai trouve 15 000 euro moins cher par le particulier vpuis je l acheter au particulier merci de votre reponse

Par **Erwan**, le **11/02/2008** à **23:54**

Bjr,

vous dites avoir signé "un bon de visite", ce document, s'il s'agit réellement d'un "bon de visite", ne vous engage pas, il ne s'agit que d'un document attestant que l'agent immobilier vous a fait visiter la maison.

Par ailleurs, sauf erreur, vous avez un droit de rétractation en matière immobilière si vous avez signé une offre d'achat ; s'il s'agit d'une offre, relisez la.